



MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 13

Date de la Convocation :  
29 Novembre 2023  
Date affichage de la  
convocation  
29 Novembre 2023

**OBJET**

Délibération  
50/2023  
Avenant n°1  
Lot 1 VRD  
Marché  
Aménagement paysager et  
urbain du centre bourg

\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,

Le Sept Décembre à 20 Heures 30,

les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

**Présents** : , BOLLE Marie-Claire, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, DELAGE Christelle

Pouvoirs : CHAUVEAU Philippe à BOLLE Marie-Claire

DELAGE Christelle à NIQUET Sandra

Secrétaire de séance : Sandra NIQUET

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°16-2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal n°30-2023 en date du 31 août 2023 relative à l'approbation du marché « Aménagement paysager et urbain du centre bourg » avec les entreprises adjudicataires pour 2 lots.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, décide à l'unanimité

-de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de :

**Lot 1 - VRD**

Attributaire : STPR de Pleuville (16)

Marché initial : 365 840.50 € ht soit 439 008.60 € ttc

- tranche ferme : 309 460.40 € ht soit 371 443,48 € ttc
- tranche optionnelle : 56 380.10 € ht soit 67 656.12€ ttc

**Avenant n° 1** : 5 639.20 € ht soit 6 767.04 € ttc

Nouveau montant du marché : 371 479.70 € ht soit 445 775.64 € ttc

- tranche ferme : 315 099,20 ht soit 378 119,04 € ttc
- tranche optionnelle : 56 380.10 € ht soit 67 656.12 € ttc

-d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,  
A Genouillé, le 8 Décembre 2023

La secrétaire  
Sandra NIQUET

Le Maire,  
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20231207-D50\_2023-DE  
Reçu le 14/12/2023

